



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **AFFAIRES FONCIÈRES :**

Cession à M. CORNU  
Guillaume et Mme DÈVE  
Laura de l'immeuble  
situé à Pavilly  
35, rue Jean MAILLARD

**Délibération  
n°2026/46**

**30 Mars 2026**

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 02 avril 2026 et  
de son affichage  
à la porte de la Mairie  
le 7 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain, HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÈVREMONT Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa, BARTHELEMY Florent.

### **Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :**

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 29

**AFFAIRES FONCIÈRES** : Cession à M. CORNU Guillaume et Mme DÈVE Laura de l'immeuble situé à Pavilly 35, rue Jean MAILLARD.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2024/63 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, il avait été décidé de céder à M. Pierre-Henry DUPUIS l'immeuble situé à Pavilly 35, Rue Jean MAILLARD au prix de 85 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par suite du désistement de l'acheteur, le bien a été remis sur le marché.

Une nouvelle proposition au prix de 90 000 €, frais d'agence de 5 000 € inclus, soit 85 000 € net vendeur a été formulée le 3 février 2026 par M. Guillaume CORNU domicilié à Fontaine sous Jouy et Mme Laura DÈVE domiciliée au Torp Mesnil.

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'abroger la délibération n° 2024/63 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 décidant la cession de l'immeuble situé à Pavilly 35, Rue Jean MAILLARD à M. Pierre-Henry DUPUIS ;
- De céder à M. Guillaume CORNU et Mme Laura DÈVE, ou à toute société qu'il se substituerait, l'immeuble situé à Pavilly 35, rue Jean MAILLARD cadastré section AN n° 414 d'une contenance de 269 m<sup>2</sup> au prix de 90 000 € frais d'agence de 5 000 € inclus soit 85 000 € net vendeur ;
- De prévoir une clause dans l'acte notarié spécifiant que le futur commerce du rez-de-chaussée de l'immeuble ne pourra accueillir qu'un commerce de détail avec une liste exhaustive d'exclusions à définir ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir ainsi que la promesse de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière*

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2026

Application agréée E-legalite.com